

Critères de sélection des équipes d'entraînement de Biathlon Canada pour 2019-2020

Introduction :

Le but du présent document est d'énoncer les critères de sélection des athlètes choisis pour une **équipe d'entraînement**. Une **équipe d'entraînement** est un groupe d'athlètes nommés à une équipe nationale de Biathlon Canada qui s'entraîneront ensemble du 1^{er} mai 2019 au 31 mars 2020. « L'entre-saison » sera réputée avoir lieu du 1^{er} mai au 1^{er} novembre 2019. La nature de l'engagement (p. ex. : camps d'entraînement ou centralisation) variera selon l'équipe d'entraînement et sera expliquée dans la section « Équipes d'entraînements et critères de sélection » ci-dessous.

À NOTER : La capacité de Biathlon Canada d'offrir des formules centralisées/basées sur les camps d'entraînement pour les groupes d'entraînement dépend de son budget. Ainsi, certaines places indiquées ci-dessous pourraient rester vacantes en raison de considérations budgétaires.

Document de référence : CRITÈRES DE SÉLECTION DU PROGRAMME D'AIDE AUX ATHLÈTES (PAA) DE 2019-2020

Admissibilité : Chaque équipe d'entraînement compte ses propres critères d'admissibilité. Cependant, tous les athlètes doivent répondre aux exigences ci-dessous :

- L'athlète doit être citoyen canadien ou citoyenne canadienne.
- L'athlète doit être membre en règle de Biathlon Canada.
- L'athlète doit respecter le code de conduite, les politiques, les procédures et les lignes directrices de Biathlon Canada.

Équipes d'entraînement et critères de sélection

1. Équipe d'entraînement nationale senior :

Nombre d'athlètes :	Quatre (4) hommes et quatre (4) femmes avec la possibilité d'ajouter des athlètes afin de répondre aux objectifs de haute performance de Biathlon Canada
Environnement :	Centralisé au centre national d'entraînement à Canmore en Alberta.
Entraîneurs :	Les entraîneurs de l'équipe nationale senior superviseront ce groupe.
Programme :	<ul style="list-style-type: none"> - Entraînement à Canmore, AB. - Des camps d'entraînement et des activités seront planifiés durant l'entre-saison à différents endroits au besoin. - Un plan d'entraînement annuel (PEA) individualisé sera fourni à chaque athlète.
Coûts :	À définir une fois le budget confirmé.
Admissibilité :	<ul style="list-style-type: none"> - Les athlètes doivent s'entraîner à Canmore dès le 1^{er} mai 2019 sous la supervision et la direction du personnel

	d'entraîneurs de Biathlon Canada, sauf lorsqu'ils prennent part à des activités préalablement approuvées en dehors du centre national.
--	--

Critères de sélection

Équipe	Équipe d'entraînement national senior
Critère pour les femmes En vertu du document du PAA 2019-2020*	<ol style="list-style-type: none"> 1. Premier athlète répondant aux critères du brevet du PAA en ordre d'importance 2. Deuxième athlète répondant aux critères du brevet du PAA en ordre d'importance 3. Troisième athlète répondant aux critères du brevet du PAA en ordre d'importance 4. Sélection discrétionnaire (en vertu de la définition ci-dessous) 5. Les potentielles places ajoutées seront comblées selon une sélection discrétionnaire.
Critères pour les hommes En vertu du document du PAA 2019-2020*	<ol style="list-style-type: none"> 1. Premier athlète répondant aux critères du brevet du PAA en ordre d'importance 2. Deuxième athlète répondant aux critères du brevet du PAA en ordre d'importance 3. Troisième athlète répondant aux critères du brevet du PAA en ordre d'importance 4. Sélection discrétionnaire (en vertu de la définition ci-dessous) 5. Les potentielles places ajoutées seront comblées selon une sélection discrétionnaire.

**VEUILLEZ NOTER que les « Critères de sélection du brevet du PAA » sont en vigueur pour l'octroi d'un brevet par l'entremise du PAA. Les athlètes qui ont reçu un brevet pendant plus de sept ans devront répondre aux exigences de performances comme elles sont définies à la section III, C (en vertu du PAA) afin d'être classé au 1^{er}, 2^e ou 3^e rang défini ci-dessus. Autrement, l'athlète pourrait faire partie de la sélection discrétionnaire.*

2. Équipe d'entraînement nationale senior développement

Nombre d'athlètes :	Un maximum de huit (8) athlètes.
Environnement :	Camps d'entraînement
Entraîneurs :	Le directeur du développement à long terme de l'athlète supervisera ce groupe.
Programme :	<ul style="list-style-type: none"> - Des camps d'entraînement et des activités, en collaboration avec l'équipe nationale senior ou l'équipe U20, seront planifiés pendant l'entre-saison en tenant compte de l'âge et des besoins individuels des athlètes. Les camps auront vraisemblablement lieu à Canmore, Alberta. - Suivis et évaluations des athlètes. - Ressources et services supplémentaires (le programme complet reste à définir)

Coûts :	À définir une fois le budget confirmé.
Admissibilité :	<ul style="list-style-type: none"> - Les athlètes nés entre 1995 et 2002 sont admissibles. - Il est recommandé que les athlètes s'entraînent dans l'un des centres d'entraînement approuvés par Biathlon Canada : Centre d'entraînement de Biathlon Alberta, Centre de développement Whistler Nordic, Centre de Biathlon d'Excellence du Québec, OU dans un programme de club de haute performance (voir l'annexe 1 : Recommandations concernant les centres d'entraînement et les clubs de haute performance). - Biathlon Canada demande à avoir accès aux plans d'entraînement des athlètes et à leurs journaux de bord. Il est recommandé que les programmes utilisent Training Peaks. - Le PEA doit être approuvé et suivi par le directeur du développement à long terme de l'athlète de Biathlon Canada en collaboration avec l'entraîneur personnel de l'athlète.

Critères de sélection

Équipe	1. Équipe d'entraînement national senior développement
Critères pour l'athlète – jusqu'à un maximum de huit athlètes <i>Énoncés en ordre d'importance, c'est-à-dire qu'aucune autre place ne sera octroyée une fois le quota d'athlètes atteint.</i>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Athlète réalisant les standards ci-dessous à une épreuve individuelle (excluant les relais): <ol style="list-style-type: none"> a. U25 : 2 x top 16 à la Coupe IBU ou 2 x Top 50 CdM/ChdM b. U22 : 2 x top 30 à la coupe IBU ou 2 x Top 60 CdM/ChdM ou 1 x top 16 aux Championnats du monde juniors/Coupe du monde IBU junior ou une combinaison des deux c. U19 : 1 x top 6 aux Championnats du monde benjamins 2. Athlète junior avec la meilleure performance individuelle (excluant les relais) selon le classement aux nationaux 2018-2019 (ci-dessous) (1 homme, 1 femme) 3. Athlète benjamin avec la meilleure performance individuelle (excluant les relais) selon le classement aux nationaux 2018-2019 (ci-dessous) (1 homme, 1 femme) 4. Sélection discrétionnaire

3. Équipe d'entraînement U24

Nombre d'athlètes :	Un maximum de huit (8) athlètes.
Environnement :	Camps d'entraînement

Entraîneurs :	Le directeur du développement à long terme de l'athlète supervisera ce groupe.
Programme :	<ul style="list-style-type: none"> - Des camps d'entraînements et des activités en collaboration avec l'équipe nationale senior ou l'équipe nationale senior développement seront planifiés pendant l'entre-saison en tenant compte de l'âge et des besoins individuels des athlètes. Les camps auront vraisemblablement lieu à Canmore, Alberta.
Coûts :	À définir une fois le budget confirmé.
Admissibilité :	<ul style="list-style-type: none"> - Les athlètes nés entre 1996 et 1999 sont admissibles. - Il est recommandé que les athlètes s'entraînent dans un des centres d'entraînement approuvés par Biathlon Canada : Centre d'entraînement de Biathlon Alberta, Centre de développement Whistler Nordic, Centre de Biathlon d'Excellence du Québec, OU dans un programme de club de haute performance (voir l'annexe 1 : Recommandations concernant les centres d'entraînement et les clubs de haute performance). - Biathlon Canada demande à avoir accès aux plans d'entraînement des athlètes et à leurs journaux de bord. Il est recommandé que les programmes utilisent Training Peaks. - Le PEA doit être approuvé et suivi par le directeur du développement à long terme de l'athlète de Biathlon Canada en collaboration avec l'entraîneur personnel de l'athlète.

Équipe	Équipe d'entraînement U24
Critères pour l'athlète – jusqu'à un maximum de huit athlètes <i>Énoncés en ordre d'importance, c'est-à-dire qu'aucune autre place ne sera octroyée une fois le quota d'athlètes atteint.</i>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Athlète ayant atteint les standards ci-dessous: <ol style="list-style-type: none"> a. U24 : 2 x top 40 à la Coupe IBU a. U22 : 2 x top 40 à la Coupe IBU ou 2 x top 30 aux Championnats du monde juniors/Coupe du monde IBU junior ou une combinaison des deux 2. Athlète junior avec la meilleure performance individuelle (excluant les relais) selon le classement aux nationaux 2018-2019 (ci-dessous) (excluant tout athlète s'étant qualifié pour un autre groupe d'entraînement) (1 homme, 1 femme) 3. Sélection discrétionnaire

4. Équipe d'entraînement U20

Nombre d'athlètes :	Un maximum de 24 athlètes.
Environnement :	Camps d'entraînement
Entraîneurs :	Le directeur du développement à long terme de l'athlète supervisera ce groupe.
Programme :	- Des camps d'entraînement et des activités seront planifiés durant l'entre-saison à différents endroits.
Coûts :	À définir une fois le budget confirmé.
Admissibilité :	<ul style="list-style-type: none"> - Les athlètes nés 2000 et 2004 sont admissibles - L'athlète doit s'entraîner dans un club reconnu par Biathlon Canada ou un centre d'entraînement approuvé par Biathlon Canada. - Biathlon Canada demande à avoir accès aux plans d'entraînement des athlètes et à leurs journaux de bord. Il est recommandé que les programmes utilisent Training Peaks. - Le PEA doit être approuvé et surveillé par le directeur du développement à long terme de l'athlète de Biathlon Canada en collaboration avec l'entraîneur personnel de l'athlète.

Équipe	Équipe d'entraînement U20
Critères pour l'athlète – jusqu'à un maximum de 24 athlètes <i>Énoncés en ordre d'importance, c'est-à-dire qu'aucune autre place ne</i>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les athlètes s'étant qualifiés pour l'équipe des Championnats du monde benjamins 2019 de Biathlon Canada. 2. Athlète benjamin avec la meilleure performance individuelle (excluant les relais) selon le classement aux nationaux 2018-2019 (ci-dessous) (excluant tout athlète s'étant qualifié pour un autre groupe

<p><i>sera octroyée une fois le quota d'athlètes atteint.</i></p>	<p>d'entraînement ou choisi en vertu du critère n° 1) (1 homme, 1 femme).</p> <ol style="list-style-type: none"> 3. Top 3 des garçons/filles seniors avec la meilleure performance individuelle (excluant les relais) selon le classement aux nationaux 2018-2019 (ci-dessous) (excluant tout athlète s'étant qualifié pour un autre groupe d'entraînement ou choisi en vertu du critère n° 1) (1 homme, 1 femme). 4. Athlètes U19 s'étant qualifiés pour une Coupe du monde IBU junior 5. Athlètes ayant atteint le top 5 des performances aux Championnats nationaux de Cross Country Ski de Fond Canada 2019. 6. Sélection discrétionnaire (voir la description ci-dessous)
---	--

Classement aux Championnats nationaux :

- Les athlètes seront classés en fonction des points de course attribués conformément au système de pointage des points de discipline de la Coupe du monde (Règle de la compétition IBU 15.8.2.1 [2015/2016])
- Il y aura trois épreuves individuelles (aucun relais) aux nationaux de la saison 2018-2019. Les points de course des deux meilleures courses de chaque athlète seront cumulés pour déterminer le classement.
 - Dans l'éventualité où seulement deux épreuves individuelles seraient présentées lors des nationaux 2018-2019 (p. ex. : cas de force majeure – conditions de la neige, temps froid, etc.), ces deux courses seraient employées pour déterminer le classement.
 - Dans l'éventualité où une seule épreuve serait tenue lors des nationaux 2018-2019 (p. ex. : cas de force majeure – conditions de la neige, temps froid, etc.), cette seule épreuve déterminerait le classement.
- En cas d'égalité, le pourcentage de performance du concurrent pour chaque course qui contribue au classement des points de course sera calculé en divisant la moyenne des temps finaux des trois premiers par le temps final de l'athlète concerné, arrondi à deux décimales.
 - Des trois courses, la moyenne des pourcentages de performance des deux courses comptées pour le classement par points de course déterminera le classement.
 - Dans l'éventualité où seulement deux courses individuelles étaient présentées, les deux pourcentages de performance seront considérés dans le calcul du pourcentage de performance de l'athlète.
 - Dans l'éventualité où une seule course individuelle était présentée, le pourcentage de performance de cette course sera considéré dans le calcul du pourcentage de performance de l'athlète.
- Si toutefois l'égalité persistait, une sélection discrétionnaire serait utilisée pour déterminer le classement des athlètes ex aequo.
- Un athlète benjamin ou junior doit atteindre un pourcentage de performance global d'au moins 90% au cours de la période de sélection pour pouvoir être sélectionné. Le pourcentage de performance globale sera calculé comme suit:

- Lors des épreuves de sélection qui présentent une course, le pourcentage de performance de cette course déterminera le pourcentage de performance global.
- Lors des épreuves de sélection qui présentent deux courses, la moyenne des pourcentages de performance des deux courses sera utilisée pour déterminer le pourcentage de performance global.
- Lors des épreuves de sélection qui présentent trois courses, la moyenne des pourcentages de performance des deux courses utilisées pour le classement des points de course sera utilisée pour déterminer le pourcentage de performance global.

Sélection discrétionnaire :

Le groupe de travail de haute performance (GTHP), en collaboration avec les entraîneurs, prendra ses décisions concernant la sélection des équipes d'entraînement en tenant compte des points suivants :

- Les résultats actuels et antérieurs
- La capacité démontrée à atteindre les objectifs du programme de haute performance de Biathlon Canada. Cela comprend la possibilité d'atteindre les objectifs à long terme de remporter des médailles olympiques, de Coupe du monde ou de Championnats du monde jusqu'en 2026 et au-delà.
- Stratégie de développement à long terme de l'athlète
- Le processus de sélection affecté par une maladie, une blessure ou un cas de force majeure
- Une amélioration récente des paramètres de performance tels que la performance au tir ou la vitesse en ski.
- Le déclin récent des paramètres de performance tels que la performance au tir ou la vitesse en ski
- La capacité de contribuer efficacement aux performances d'un relais
- Le comportement de l'athlète et son respect des politiques, procédures et directives de Biathlon Canada.
- Si aucun athlète ne satisfait aux critères établis pour obtenir une place sur une équipe, ou si un athlète décline la sélection, le groupe de travail haute performance peut :
 - combler la place avec un choix discrétionnaire; ou
 - laisser la place vacante.
- Le GTHP peut choisir de ne pas combler une place disponible en fonction des considérations budgétaires de Biathlon Canada et de la stratégie globale de développement à long terme de l'athlète.

Processus de sélection des équipes d'entraînement

La sélection des équipes d'entraînement sera faite par le groupe de travail de haute performance (GTHP), composé de la directrice générale de Biathlon Canada et de représentants du conseil d'administration. Dès le 10 avril 2019, le GTHP communiquera avec des athlètes pour leur offrir les places sur les équipes d'entraînement en commençant par l'équipe nationale senior et en terminant avec l'équipe de développement U20. Les athlètes auront sept jours pour accepter leur place afin que toutes les équipes soient confirmées avant le 26 avril 2019.

Dès qu'ils auront accepté leur place, les athlètes signeront l'entente de l'athlète 2019-2020 et rempliront une feuille d'information.

Foire aux questions : (réponses en gras)

- Combien de camps d'entraînement y aura-t-il lors de l'entre-saison pour chaque équipe?
Le nombre de camps d'entraînement dépendra des besoins des athlètes sélectionnés pour chaque équipe et du budget final. En ce qui concerne les camps, l'équipe nationale senior développement s'entraînera avec l'équipe nationale. L'équipe U24 aura quelques camps avec l'équipe nationale développement et l'équipe nationale.
- Dans le présent document, il est mentionné que « Biathlon Canada demande à avoir accès aux plans d'entraînement des athlètes et à leurs journaux de bord » et que « le PEA doit être approuvé et suivi par le directeur du développement à long terme de l'athlète de Biathlon Canada en collaboration avec l'entraîneur personnel de l'athlète. » Qu'est-ce que cela signifie exactement et quel usage Biathlon Canada fera-t-elle de ces informations? **Ce partage d'informations est conçu pour le bien de l'athlète, de l'entraîneur, du club et de Biathlon Canada. Cette information servira à suivre le progrès de l'athlète, surveiller notre voie de développement, amasser des données sur les bonnes pratiques, cibler les lacunes de notre système, renforcer la responsabilisation de l'athlète vis-à-vis de son entraînement et de son suivi, et faciliter le développement des entraîneurs.**
- Si un athlète est sélectionné pour les *Championnats du monde benjamins* mais n'y participe pas, est-il toujours qualifié pour ce critère de sélection pour l'équipe U20?

Oui. La même réponse s'applique à un athlète U19 qui est sélectionné pour la coupe junior IBU.

Annexe 1 – Recommandations en matière de centres d’entraînement et de clubs de haute performance

Les centres d’entraînement et les programmes de clubs de haute performance (HP) doivent concevoir des programmes qui favorisent la création d’environnements d’entraînement optimal pour les meilleurs biathlètes canadiens en plein développement et qui s’harmonisent avec la stratégie de développement de Biathlon Canada. Ainsi, nous recommandons aux athlètes de s’entraîner à un centre de haute performance ou dans un club de haute performance doté des éléments suivants :

- Un emplacement situé à 50 km d’un champ de tir de biathlon.
- Le champ de tir est asphalté pour la pratique du ski à roulettes.
- La fabrication/le stockage de neige en hiver ou un accès fiable à de la neige tôt dans la saison.
- Des entraîneurs certifiés compétition-développement ou l’équivalent
- Un ratio athlète:entraîneur de 8:1
- Des séances encadrées sur cinq jours par semaine ou plus
- Une équipe de soutien intégré (ÉSI) de base (accès à un spécialiste en conditionnement physique, physiothérapeute/massothérapeute, nutritionniste de performance, psychologue sportif, médecin d’équipe)
- Des protocoles d’évaluations dirigés par Biathlon Canada (paliers progressifs/VMA : 2 fois pendant la saison d’entraînement, analyses sanguines : 2-3 fois par année par l’entremise du médecin de l’équipe/du club)
- La participation au Festival de l’Ouest ou de l’Est (tESTival)
- L’utilisation du système de plan d’entraînement, de journal de bord et de suivi de Biathlon Canada — Training Peaks
- **Les clubs HP** doivent promouvoir le développement des programmes de base dans leur club.